

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

1. **CONFIRMATION D'INSCRIPTION** : à retourner **au plus tard le lundi 13 novembre 2023** par voie dématérialisée à l'adresse : dec3@ac-dijon.fr

- La confirmation d'inscription complétée, datée et signée.
- Une photocopie de votre :
 - arrêté de titularisation pour les enseignants titulaires ;
 - arrêté de stagiarisation pour les enseignants stagiaires ;
 - contrat ou agrément définitif pour les enseignants de l'enseignement privé ;
 - contrat pour les personnes employées en CDI.

Si vous ne disposez pas de ce document, je vous remercie de vous rapprocher de votre gestionnaire à la division des ressources humaines pour avoir une copie avant transmission de votre dossier complet.

2. **ENVOI DU RAPPORT** : à retourner **au plus tard le lundi 04 décembre 2023** par voie postale, en recommandé ou lettre suivie au rectorat de Dijon DEC3 Bureau 127 à l'adresse ci-dessus, le cachet de la poste faisant foi et par voie dématérialisée à l'adresse : dec3@ac-dijon.fr

- **Le rapport dactylographié (non soumis à la notation et communiqué au jury avant l'épreuve) est composé :**
 - **d'une page de garde** (nom, prénom, corps, discipline pour les enseignants du 2nd degré et affectation)
 - **de 5 pages comportant et indiquant**
 - . un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
 - . les expériences d'enseignement d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux que vous avez pu initier ou auxquels vous avez pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui vous paraît la plus significative ;
 - . tout autre élément tangible marquant votre implication dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.
- **Nombre d'exemplaires :**
 - **3 exemplaires** pour le secteur disciplinaire « enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique »
 - **4 exemplaires** pour les secteurs disciplinaires : « enseignement en langue des signes française » et « langues et cultures de l'Antiquité »
 - **5 exemplaires** pour les secteurs disciplinaires : « les arts » et « français langue seconde »
- **Précisions : le rapport pourra être porté à 8 pages maximum pour les candidats inscrits**
 - dans deux domaines pour le secteur disciplinaire « enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique » 1^{er} degré
 - à l'option « latin et grec » pour le secteur disciplinaire « langues et cultures de l'Antiquité »

